



Le drive à la Bibliothèque de Legé

La Bibliothèque rouvre ses portes à partir du **13 mai**, en modifiant temporairement son fonctionnement, afin de limiter les risques de propagation du coronavirus. Un service de « Drive », avec retrait de documents, est donc mis en place.

POUR QUI ?

Ce service de drive est destiné aux usagers actuels, ainsi qu'à toutes personnes souhaitant s'inscrire.
Les abonnements arrivés à leur terme pendant cette période seront prolongés jusqu'à la reprise normale du service.

QUE PUIS-JE EMPRUNTER ?

Pendant la période de fonctionnement du drive, vous pourrez emprunter :
10 livres et 3 DVD pour une durée de 6 semaines.

COMMENT CHOISIR DES DOCUMENTS ?

Rendez-vous sur notre site internet : <http://bibliotheque-lege.opac3d.fr>
Faites votre choix en vérifiant que les livres soient bien indiqués
« *DISPONIBLES* »



Envoyez-nous ensuite votre sélection en listant les livres que vous souhaitez,
uniquement par mail :
bibliotheque.lege@orange.fr

ou par téléphone : **02 28 21 62 20**
lors des permanences téléphoniques du drive qui sont mises en place :
du mardi au vendredi **de 9h30 à 12h30.**

(en cas de plusieurs demandes pour le même livre, celles-ci seront traitées selon l'ordre chronologique des demandes)



Un créneau horaire vous sera ensuite proposé pour récupérer vos documents sur les plages d'accueil du drive :

Mercredi : 16h – 19h
Vendredi : 16h – 19h
Samedi : 10h – 12h30

Si vous n'avez pas accès à internet, ou si vous ne savez pas quels documents choisir, appelez-nous, en nous précisant votre recherche et nous définirons ensemble vos livres à emprunter.

COMMENT VENIR CHERCHER SA COMMANDE ?

- ❖ Présentez-vous au jour et à l'heure convenus
- ❖ Suivez le balisage indiqué au sol de la bibliothèque
- ❖ Déposez vos livres à retourner sur les tables prévues à cet effet. Ceux-ci seront mis en quarantaine pour une durée de **10 jours**
- ❖ Prenez vos documents : ne venez pas avec votre carte, les livres seront déjà enregistrés à votre nom.
- ❖ Munissez-vous d'un sac pour les ouvrages empruntés
- ❖ *Pour la sécurité de tous, une seule personne par foyer sera autorisée à venir à la permanence. Les gestes barrières ainsi que des distances de sécurité devront être respectés. Du gel hydro-alcoolique sera à votre disposition. Le port du masque est conseillé.*

Ces restrictions sont indispensables à une reprise progressive d'activités, dans le respect des règles sanitaires actuelles. Merci pour votre compréhension.